

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

2 JUILLET 2002

PROJET DE DECRET

RELATIF A L'INSCRIPTION REGULIERE DES ELEVES DE
L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE ET MODIFIANT LE
DECRET DU 13 JUILLET 1998 PORTANT ORGANISATION DE
L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE ORDINAIRE ET MODIFIANT
LA REGLEMENTATION DE L'ENSEIGNEMENT(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
DE L'EDUCATION

(1) Voir Doc. n° 295 (2001-2002) n° 1.

Amendement

L'article 4 est remplacé par la disposition suivante:

« Art. 4. — Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} août 2002. »

Justification

Le Parlement n'a pu examiner le projet de décret dont question avant le 1^{er} juillet dernier: il convient donc de postposer sa date d'entrée en vigueur.

M. NEVEN.
J.-M. LEONARD.
Ph. CHARLIER.